

Rapport du Président

Séance publique
du vendredi 14 mars 2025
N° CD-2025-2-8-3
N° applicatif 11765

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction des finances

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Résumé : Depuis sa création au 1er janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a investi près de 8 Mds€ pour répondre aux besoins fondamentaux des Alsaciens, soit se chauffer, se loger, s'alimenter, se vêtir, se soigner, s'éduquer, se cultiver, se divertir ou encore se déplacer, mais aussi en affirmant son rôle de premier aménageur du territoire (investissement sur les routes, les collèges, l'habitat, les forêts, les espaces naturels et sensibles, les barrages et canaux, ainsi que la contractualisation avec les communes et EPCI).

Entre 2021 et 2024, et grâce à une gestion sobre et efficace des deniers publics, la Collectivité européenne d'Alsace a su préserver des fondamentaux budgétaires solides, à savoir un autofinancement préservé autour de 150 M€, une diminution du stock de dette (520 M€ à fin 2024 contre 788 M€ à fin 2020, soit -268 M€) et une capacité de désendettement inférieure à 6 ans.

Cette stratégie budgétaire qui visait à préserver les capacités à agir de la Collectivité européenne d'Alsace et à financer beaucoup de projets d'investissement dans la mandature (collèges, routes, service public...) est aujourd'hui fortement contrariée par les décisions de l'Etat qui ont à elles seules imposé à la Collectivité plus de 300 M€ de dépenses supplémentaires cumulées depuis 2021 (Ségur pour tous, loi Taquet, revalorisations successives du RSA, dégel des points d'indice, mais aussi réforme des retraites et de l'assurance chômage qui ont pour impact de faire progresser le nombre d'allocataires, ...), sans réelle compensation financière.

Cette générosité de l'Etat sur le compte de la Collectivité, couplée à la perte du pouvoir de taux par les réformes successives de la fiscalité locale ainsi qu'à une baisse de la recette liée aux droits de mutation à titre onéreux - DMTO (120 M€

de baisse en 2024 rapport à 2021), ont largement dégradé le budget de la Collectivité qui était sain et robuste.

Plus encore, la loi de finances initiale pour 2025 du 14 février 2025 impose unilatéralement à notre Collectivité, une participation forcée au redressement des finances publiques estimé entre 33,1 et 35,1 M€ pour l'année 2025, dont une ponction sur recettes entre 13 M€ et 15 M€.

Compte tenu de la crise des finances publiques de l'Etat, les moyens et les finances des collectivités territoriales risquent d'être encore impactés dans les années à venir, ce qui nous amène à faire preuve de beaucoup de prudence.

Pour préparer ces années et se prémunir contre les incertitudes sociales, économiques, financières, environnementales, climatiques et internationales tout en préservant notre engagement auprès des Alsaciens, des territoires et des partenaires, la Collectivité européenne d'Alsace a été amenée à engager une démarche de maîtrise budgétaire pour préserver les capacités à agir et mettre en œuvre les priorités politiques.

Ce qui a toujours guidé nos choix c'est la différence entre la bonne dépense publique qui sert la vie des gens, dans un environnement sain et digne, et la dépense administrative qui coûte, qui contraint, qui complique et éloigne l'action publique des habitants.

Au regard de cela, notre première priorité a été de d'examiner nos propres dépenses de fonctionnement (48 M€ de coûts évités depuis 2021 grâce à la création de la Collectivité européenne d'Alsace et la rationalisation des dépenses) et de confronter nos modes d'action à l'analyse des usagers (démarche récompensée par le Prix Territoria pour les testeurs de politiques publiques).

Notre seconde priorité a été de protéger les personnes les plus vulnérables (action sociale de proximité, engagements volontaristes dans le champ de l'insertion et de l'habitat...) et assurer la sécurité de nos concitoyens (contributions renforcés pour les services d'incendie et de secours (SIS : + 3,44 M€, soit + 5,21 % par rapport à 2024) et les Brigades Vertes.

Cette démarche est donc guidée par quatre principes :

- Interroger tout d'abord notre fonctionnement propre et les compétences non obligatoires ;

- Préserver les dépenses en direction de la protection de nos publics : nos aînés en sauvant les EHPAD de la faillite, l'enfance en danger en développant les capacités d'accueil et d'accompagnement des familles, la jeunesse et la famille en investissant massivement dans nos collègues, les personnes en situation de vulnérabilité en agissant plus fortement pour l'insertion et vers l'emploi ;

- Préserver nos ressources de vie (Assises rhénanes de l'Eau, protection de la nappe phréatique, de nos barrages, régénération et plantation de 500 000 arbres, ...) pour un environnement sain et en prévention des aléas climatiques et de la précarité énergétique (création d'une SEML Energies alsaciennes pour la production et la distribution d'énergie renouvelable accessible) ;

- Préserver la solidité de notre assise financière, pierre angulaire de la capacité à agir au service des Alsaciens.

La prudence est de mise car nous devons nous prémunir contre les incertitudes qui se cumulent et qui peuvent mettre en péril la capacité de la Collectivité

européenne d'Alsace à répondre aux besoins des Alsaciens.

La Collectivité européenne d'Alsace doit plus que jamais poursuivre sa démarche de maîtrise budgétaire. Si nous n'avions pas eu une part de prudence ces dernières années, aujourd'hui ce sont toutes les politiques volontaristes qui devraient être abandonnées comme le font certaines autres collectivités locales, départementales et régionales.

La baisse des moyens ne peut pas rester sans impact. La Collectivité européenne d'Alsace s'est attachée à sacraliser toutes les politiques qui ont du sens. Mais rajouter des moyens aux uns ne peut pas se faire sans réduire les moyens des autres, au regard des ponctions auxquelles l'Etat va procéder sur nos ressources, et compte tenu de l'augmentation de la demande sociale qui n'a jamais été aussi forte (près de 400 000 usagers toutes prestations sociales de la Collectivité européenne d'Alsace confondues, soit + 15 % par rapport à 2021).

Le parti pris de l'humain par l'augmentation des moyens qui lui sont consacrés a forcément un impact sur les capacités à agir en faveur d'autres missions et sur les investissements souhaités.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose pour 2025 d'un budget rigoureux mais si la situation sociale et des finances publiques de l'Etat devait se dégrader encore, nous arriverions à un budget de rigueur.

Pour l'exercice 2025, cette démarche permet de proposer à la délibération du Conseil d'Alsace, un budget responsable et protecteur des Alsaciens, des territoires et de nos partenaires autour de la déclinaison des priorités politiques suivantes :

- Le renforcement des moyens de la protection de l'enfance pour toujours mieux accompagner les enfants en danger vers une vie d'adulte autonome et épanouie, avec un budget 2025 en augmentation (+14,5 M€) et la création de 70 places supplémentaires. A ce titre, le Foyer de l'Enfance à Strasbourg fait l'objet d'un projet de réhabilitation majeure pour un montant total de 30,7 M€, dont 5,2 M€ en 2025, afin d'accueillir les enfants placés dans les meilleures conditions ;

- L'accompagnement de nos aînés et des personnes en situation de handicap avec un budget Autonomie en augmentation (+28,3 M€). En 2025, les barèmes d'aide à domicile pour les prestations PCH et APA augmenteront à nouveau de +2% pour alléger le reste à charge des personnes face à l'inflation. Les dotations de prix de journée aux établissements d'hébergement pour personnes âgées augmenteront de 5% en 2025. Par ailleurs, le fonds d'urgence aux EHPAD est reconduit à hauteur de 0,5 M€. Ces mesures prises par la Collectivité européenne d'Alsace permettent de sauvegarder les EHPAD alsaciens ;

- L'accompagnement d'une jeunesse engagée et citoyenne avec le déploiement des actions de prévention et sensibilisation à la lutte contre le harcèlement, ou encore à la vie démocratique avec le déploiement de l'outil pédagogique démo'pratique et du lien renforcé avec les familles, et avec l'engagement affirmé, avec des crédits nouveaux, au titre de la politique de la Ville et de l'accompagnement des centres socio-culturels pour porter une politique de mixité sociale, d'inclusion et d'éducation à la citoyenneté ;

- L'investissement pour nos collèges publics avec un plan de rénovation et d'adaptation des établissements au changement climatique et de création de nouvelles places sur les territoires dont les effectifs de collégiens sont en forte croissance (Strasbourg tout particulièrement). Ainsi, le collège d'Eckbolsheim a

été reconstruit pour 23,3 M€ pour devenir le premier collège passif et a accueilli ses premiers collégiens le 24 février 2025 ;

- L'engagement pour la transition énergétique et environnementale, à travers la mise en œuvre de notre stratégie écologique et environnementale pour 2030 pour contribuer à la décarbonation de notre territoire et lutter contre les effets du changement climatique. Le 26 février 2025 s'est ainsi tenue la 1ère assemblée générale constitutive de la SEML Energie alsacienne pour la production et le développement des énergies renouvelables ;

- La politique de l'habitat se renforce grâce à la délégation des aides à la pierre à l'échelle de toute l'Alsace, en s'articulant autour des enjeux de rénovation énergétique (12 000 logements en 6 ans), de développement d'une offre de logements accessibles en territoires (7 200 logements locatifs sociaux en 6 ans), tout en se donnant les moyens d'imaginer la maison alsacienne du 21ème siècle. Par ailleurs, la Collectivité a fait le choix d'une stratégie habitat qui porte un axe fort en faveur de l'adaptation du logement des personnes en perte d'autonomie, afin de leur permettre de rester à domicile le plus longtemps possible (5 560 logements publics et privés adaptés en 2029) ;

- La mise en œuvre de nos actions santé et l'innovation pour pallier les carences d'offres médicales sur le territoire alsacien, ainsi que pour protéger les personnes vulnérables ;

- Le développement des mobilités et notamment des mobilités durables, à travers la mise en place d'une écotaxe poids lourds pour janvier 2027, ou encore le déclassement de tronçons de routes départementales et leur renaturation. La déviation de Châtenois dont l'ouverture a été inaugurée fin 2024 ou encore les travaux d'aménagement de 5A3F (70,9 M€, dont 28,5 M€ en 2025) sont emblématiques de l'engagement de la collectivité pour un trafic plus fluide, plus sûr et des territoires plus attractifs ;

- La prise en compte de l'évolution de la précarité et notamment de la précarité alimentaire qui concerne un nombre toujours croissant de bénéficiaires ;

- Le soutien aux projets des territoires au travers de la politique de contractualisation et un réseau d'ingénierie performant. A ce titre, en 2024, la collectivité a soutenu 1 200 projets dans les territoires ;

- Le soutien au financement de la sécurité civile en augmentation de +5,2%, incarnée fortement par nos sapeurs-pompiers, soumise à de nombreux défis ;

Par ailleurs, l'année 2025 sera consacrée au renforcement de la démocratie participative (renouvellement du Conseil de développement) et à la célébration du bilinguisme. En effet, après la gastronomie alsacienne en 2023, le sport avec la participation à l'organisation des Jeux Olympiques en 2024, le bilinguisme sera mis à l'honneur en 2025 avec notamment la création de l'Office Public de la langue régionale qui doit développer des actions hors du champ scolaire pour faire vivre la pratique de l'alsacien.

Concernant plus particulièrement les dépenses d'équipement, la Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un programme d'investissement prévisionnel de près de 3 Mds€ sur 10 ans décliné en secteurs d'interventions, dont 1,2 Md€ déjà réalisé depuis 2021.

En 2025, la Collectivité européenne d'Alsace entend y consacrer un volume d'investissement de 293,2 M€. Cela est rendu possible grâce aux efforts de

gestion.

Le budget d'accompagnement, d'engagement et d'innovation de la Collectivité européenne d'Alsace s'établit à 2 178,5 M€ avec 1 739,9 M€ en fonctionnement et 438,6 M€ en investissement (dont 293,2 M€ de dépenses d'investissement opérationnelles) pour l'année 2025, en augmentation de +13,9 M€ par rapport au BP 2024.

I.	UN CONTEXTE FINANCIER SOUS TENSION, UN EFFORT CONTRAINT	10
A.	Notre participation à l’effort national	10
B.	Des recettes fiscales en diminution depuis 3 ans	10
C.	Des dotations et participations en baisse, des recettes d’exploitation en hausse	12
D.	Des dépenses de solidarité qui continuent de croître	13
II.	RENFORCER NOTRE ACCOMPAGNEMENT HUMAIN ET FINANCIER AUTOUR DE 6 PRIORITES	16
A.	Protéger les plus vulnérables en augmentant nos efforts sur :	16
1.	L’enfance en danger	16
2.	L’autonomie de nos aînés	17
3.	L’accompagnement des personnes en situation de handicap	17
4.	Le soutien aux Services d’Incendie et de Secours (SIS)	18
B.	Accompagner un futur durable à travers :	19
1.	Un plan stratégique pour la transition énergétique et écologique : « 30 engagements pour 2030 »	19
2.	Un habitat durable, engagé et inclusif	20
C.	Poursuivre notre engagement en faveur de l’avenir	21
1.	Soutenir la jeunesse et les familles	21
2.	Développer les mobilités	22
3.	Encourager l’innovation en matière de santé	23
D.	Des économies et un effort collectif pour préserver notre équilibre financier	24
1.	Optimisation des dépenses internes	24
2.	Renforcement de l’accompagnement vers l’emploi et la jeunesse	26
3.	Diminution des subventions et redéfinition des priorités, sans renoncer à accompagner les partenaires	27
4.	Une contractualisation avec les partenaires locaux et un plan pluriannuel d’investissement (PPI) maîtrisés	29
E.	Une stratégie financière pour préparer l’avenir	31
1.	Diminution de l’autofinancement, mais maintien d’un niveau acceptable 31	
2.	Gestion rigoureuse de la dette pour préserver nos capacités d’action..	31
III.	L’EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025	34
A.	Maintien d’un équilibre budgétaire stable malgré les contraintes	34
B.	L’équilibre des budgets annexes	35
IV.	DIVERS	35

Le conseil de la Collectivité européenne d'Alsace s'est réuni le 10 février 2025 pour débattre des orientations budgétaires pour 2025.

Le projet de budget primitif (BP) pour 2025 qui vous est aujourd'hui proposé s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires, avec :

- Un contexte d'élaboration qui tient compte de la participation attendue des collectivités locales au redressement des finances publiques évaluée à hauteur de 33,1-35,1 M€ pour le Collectivité européenne d'Alsace dès 2025 ;
- Des mesures imposées par l'Etat depuis 2021 qui contraignent notre capacité à générer de l'autofinancement et participent de l'effet ciseaux puisque les recettes de fonctionnement perdent en dynamique également :
 - Les ressources fiscales représentent 68,5 % des recettes prévisionnelles de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace pour 2025 et proviennent majoritairement de la fraction de TVA (513,4 M€ au BP 2025) et des produits issus des DMTO (220 M€ au BP 2025). Les ressources des départements sont ainsi très dépendantes de la conjoncture économique, puisqu'il s'agit de recettes pro-cycliques.
 - Les produits issus des DMTO sont envisagés en diminution par rapport au BP 2024 passant de 260 M€ à 220 M€ dans le prolongement du fléchissement du marché immobilier à la fois quant au volume des transactions et la baisse des prix. A fin 2024, le produit cumulé issu des DMTO est en diminution de -17,3% en Alsace par rapport à 2023.
 - Depuis 2023, la TVA nationale est la première recette fiscale des collectivités territoriales. En 2025, le gel de la dynamique de la TVA nous conduit à projeter une recette identique à celle de 2025, soit 513,4 M€. Cette absence de dynamique pénalise la collectivité de 15 M€. En effet, le produit de TVA national est projeté par le gouvernement avec une dynamique de +2,9% entre 2024 et 2025.
- Une démarche de maîtrise budgétaire pour préserver ses capacités à agir face à des enjeux de société prégnants : le vieillissement de la population, la protection de l'enfance en danger, la transition énergétique et écologique, ... Les principes qui ont guidé la collectivité sont les suivants :
 - La réalisation d'économies internes à la Collectivité européenne d'Alsace, à travers la ré-interrogation de nos modes d'action avec la revue des processus, l'examen au cas par cas des renouvellements de postes, l'intégration d'outils issus de l'intelligence artificielle ou encore la mutualisation des effectifs ;
 - La demande d'un effort solidaire à tous nos partenaires avec une baisse minimum de 5% des subventions aux tiers ;
 - La préservation des dépenses vertueuses qui génèrent des économies et soutiennent les investissements d'avenir pour l'Alsace : construction et réhabilitation des collèges, création d'une société d'économie mixte Energie, ... ;
 - La capacité à accompagner les grands enjeux de société en sacrifiant la protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, la protection de nos aînés et de l'environnement ;
 - L'intensification des efforts en direction du retour à l'emploi et de l'insertion des bénéficiaires du rSA à travers des accompagnements

ciblés.

- Face à ces enjeux économiques et financiers, la Collectivité européenne d'Alsace peut s'appuyer sur une situation financière saine avec un budget maîtrisé autour des grands principes budgétaires suivants : la sobriété des charges courantes, des « coûts évités », la préservation du niveau d'épargne, la maîtrise de l'endettement et la sécurisation d'un haut niveau d'investissement.
- La Collectivité européenne d'Alsace peut ainsi conforter ses principes d'intervention autour de la mise en œuvre d'un Service public Alsacien efficient qui accompagne nos priorités politiques, protecteur de nos territoires et des Alsaciens, à travers :
 - Un budget primitif 2025 d'un montant total de 2 178,5 M€, dont 1 739,9 M€ en fonctionnement et 438,6 M€ en investissement (293,2M€ de dépenses d'équipements) ;
 - La déclinaison opérationnelle de nos priorités politiques et de notre partenariat avec le bloc local et l'ensemble des forces vives du territoire pour un montant budgété à hauteur de 1 683,5 M€ au BP 2025 :

PRIORITES POLITIQUES	BP 2025
Jeunesse et famille	200,5 M€
Sport, culture et attractivité	51,0 M€
Enfance en danger	311,0 M€
Personnes en situation de handicap	310,3 M€
Autonomie des aînés	223,5 M€
Appui aux territoires	31,8 M€
Environnement et transition énergétique	18,4 M€
Habitat	25,3 M€
Infrastructures et mobilité	135,3 M€
Insertion	303,6 M€
Santé et innovation	3,5 M€
Sécurité civile	69,4 M€
TOTAL	1 683,5 M€

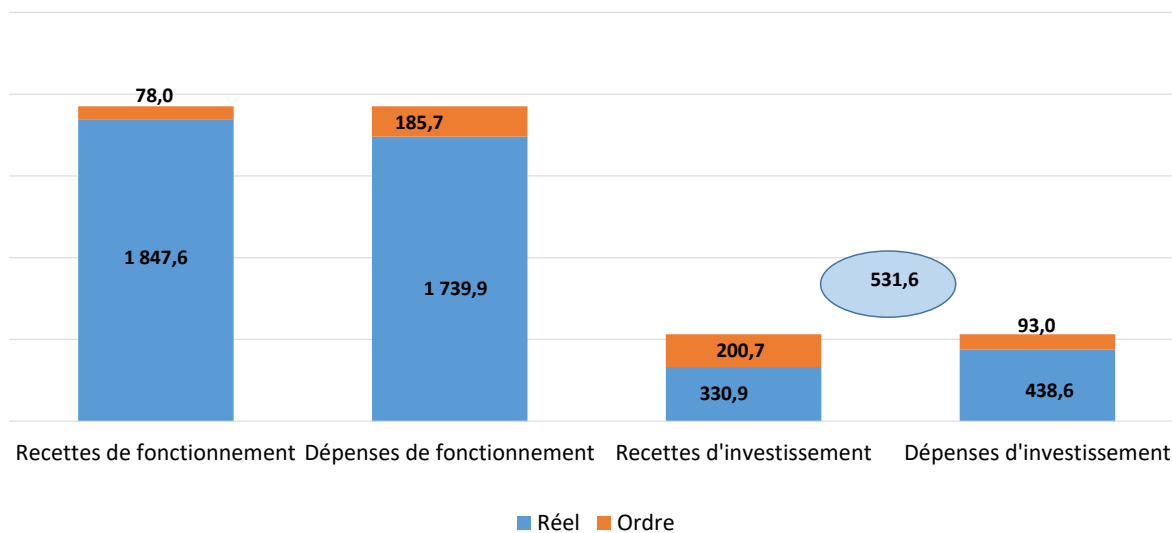
Au final, la stratégie financière saluée par l'agence de notation Standard & Poor's se résume ainsi :

- Un budget consacré aux solidarités représentant 66,5% de la section de fonctionnement pour un montant total de 1 158,6 M€, en augmentation de +42,8 M€ entre le BP 2024 et le BP 2025, soit +3,8%.
- La baisse des recettes fiscales et la hausse des dépenses sociales engendre une épargne brute en diminution projetée à 107,7 M€ (contre 152,7 M€ au BP 2024).
- Des recettes propres d'investissement de 87,8 M€ et une épargne nette d'un montant total de 34,2 M€ qui permettent de déployer une capacité d'investissement de 293,2 M€.
- Un besoin d'emprunt en augmentation par rapport à l'emprunt inscrit au budget de l'an dernier : 171,8 M€ pour 73,5 M€ remboursés ce qui permettra à la Collectivité européenne d'Alsace de conserver une bonne capacité de désendettement, au

maximum de 6 ans à fin 2025 afin de financer son plan pluriannuel d'investissement (PPI), et de porter l'encours du stock de dette prévisionnel à 619 M€ à fin 2025, soit +98,9 M€.

- Au final, le budget total de la Collectivité européenne d'Alsace s'établit à 2 178,5 M€, soit 2 457,2 M€ en tenant compte des écritures d'ordre.

BP 2025 (en M€)



I. UN CONTEXTE FINANCIER SOUS TENSION, UN EFFORT CONTRAINT

A. Notre participation à l'effort national

L'effort demandé aux collectivités locales pour contribuer au redressement des comptes de l'Etat est de 2,2 Mds € en 2025.

La loi de finances et la loi de finances de la sécurité sociale (LFSS) pour 2025 portent trois dispositions principales qui affectent notre équilibre budgétaire :

- **La création d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes (dit le DiLiCo)** pour ralentir la trajectoire des dépenses des collectivités locales en ponctionnant un maximum de 2% des recettes de fonctionnement des collectivités qui répondent à des critères de richesse fiscale et financière. La somme ponctionnée devrait être restituée pour 90% de la somme versée à hauteur d'un tiers sur 3 ans. Les 10% restants doivent servir à abonder le fonds de péréquation des départements. **Cela représente un effort évalué entre 13 M€ et 15 M€ pour la Collectivité européenne d'Alsace en 2025 ;**
- **Le gel de la dynamique de la TVA pour 2025**, et l'application les années suivantes du taux d'évolution définitif de l'année N-1, soit un manque à gagner **estimé à 15 M€ pour la Collectivité européenne d'Alsace en 2025 ;**
- **La hausse de la CNRACL (dans le LFSS)** évaluée à +5,1 M€ en 2025.

Dans ce cadre, la contribution des départements s'élève à hauteur de 1 Md€, et **l'effort de contribution de la Collectivité européenne d'Alsace est estimé entre 33,1-35,1 M€ en 2025.**

B. Des recettes fiscales en diminution depuis 3 ans

Suite aux réformes successives de la fiscalité, la Collectivité européenne d'Alsace a perdu son levier fiscal l'exposant davantage aux soubresauts de la conjoncture économique et la rendant plus dépendante des dotations de l'Etat.

En effet, au cours des 15 dernières années, ont été successivement supprimées :

- La taxe professionnelle en 2010 remplacée par la contribution économique territoriale (CET) ;
- La taxe foncière en 2022 remplacée par une fraction de TVA ;
- Et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en 2023 remplacée par une fraction de TVA.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent ainsi à 1 847,6 M€ au BP 2025, soit un montant en très légère diminution par rapport au BP 2024 (1 847,9 M€).

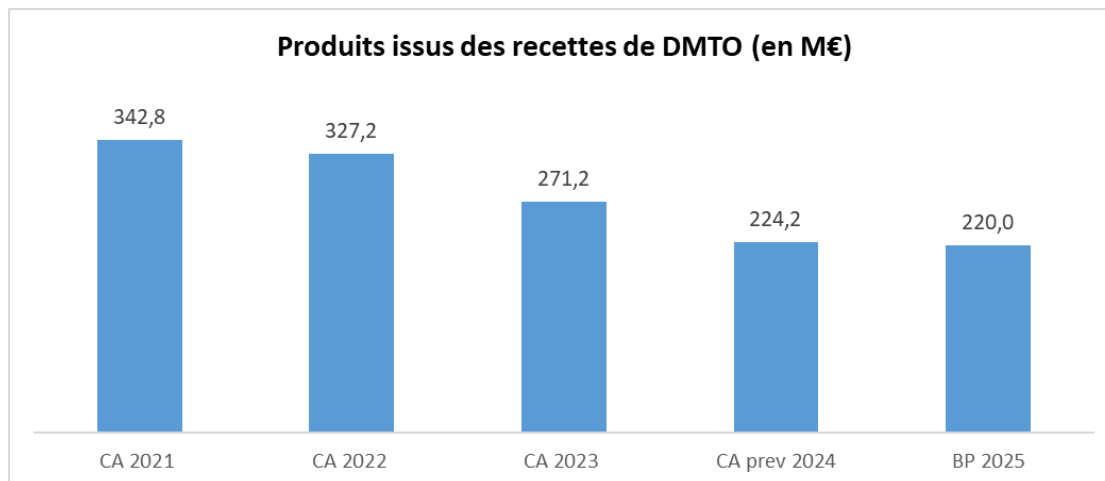
Les recettes fiscales, qui représentent 68,5% des recettes de fonctionnement, sont attendues à hauteur de 1 265,4 M€ en 2025, en diminution de -12,9 M€ par rapport à 2024, soit -1%.

- **Les produits issus des DMTO**

Depuis 2021, les produits issus des DMTO sont en nette diminution de -118,7 M€ passant de 342,8 M€ en 2021 à 224,1 M€ en 2024, soit -34,6%. Entre 2023 et 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a ainsi perdu -47 M€ de produits issus des DMTO, soit -17,3%.

Les produits de DMTO sont estimés à 220 M€ au BP 2025, soit une diminution de -40 M€ par rapport au BP 2024. En 2024, l'atterrissage est de 224,2 M€.

Cette recette est particulièrement volatile compte tenu de sa sensibilité à l'évolution du marché bancaire et immobilier, davantage encore en période de crise et appelle donc de la prudence dans la détermination de sa prévision budgétaire.



La loi de finances pour 2025 autorise les Départements à relever le taux plafond des DMTO de 4,5% à 5% entre 2025 et 2027, sauf pour les primo-accédants. Afin de préserver ses équilibres financiers, la Collectivité européenne d'Alsace va délibérer de cette hausse pour une application sur les actes notariés à partir de mai 2025.

- **Les principales recettes de fiscalité reversée par l'Etat**

- **La fraction de TVA** est estimée à 513,4 M€ en 2025, soit une diminution de -12 M€ par rapport au BP 2024. En effet, la loi de finances 2025 prévoit une année blanche en 2025 qui consiste à affecter le montant définitif 2024 aux collectivités.

Le montant perçu en 2024 est de 513,4 M€. Il fera l'objet d'une régularisation définitive au cours du 1^{er} semestre 2025.

Il est donc proposé d'asseoir le produit 2025 sur le dernier montant connu à date. Pour rappel, la fraction de TVA se compose ainsi :

- La fraction de TVA en remplacement de la taxe sur le foncier non bâti qui a été supprimée en 2021 estimée à 373,6 M€ en 2025, soit - 8,7 M€ par rapport au BP 2024.
- La fraction de TVA en remplacement de la CVAE qui a été supprimée en 2024 estimée à hauteur de 139,8 M€ en 2025, soit -3,3 M€ par rapport au BP 2024.
- **La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)** visant à compenser les transferts de compétences de 2005 suite au transfert d'un certain nombre de compétences (développement économique, formation professionnelle, tourisme, logement, routes, personnels des collèges, transport et action sociale hors AIS) est estimée à 311,5 M€ en 2025, soit une augmentation par rapport au BP 2025 de +41,5 M€ pour prendre acte de la forte dynamique de cette recette depuis 2021. Le réalisé 2024 est de 309,9 M€.
- **L'attribution de compensation reversée par la Région Grand Est** figée à 56,5 M€. Rappelons que la loi de finances initiale 2016 a conduit à porter la part de CVAE revenant à la région de 25,0% à 50,0%, et corrélativement la part revenant à la collectivité de 48,5% à 23,5%.

- **Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**, dont le montant est globalement resté le même depuis la réforme fiscale de 2011, devrait s'élever à 43,7 M€ en 2025, soit un montant identique à celui de 2024.
 - **Le produit sur les consommations finales d'électricité** a été estimé à 22 M€ au BP 2025, soit une baisse de -0,3 M€ par rapport à 2024.
 - **Le produit de la taxe d'aménagement (TA)** qui s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme est attendu à hauteur de 13,0 M€ au BP 2025, soit une diminution de -4 M€ par rapport au BP 2024.
- **Les autres recettes fiscales**

Elles comprennent notamment les produits suivants :

- La part complémentaire de la **taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)** pour 33,0 M€ dont 20,0 M€ pour compenser financièrement le transfert des routes nationales non concédées à la Collectivité européenne d'Alsace en 2025 soit une augmentation de +3M€ par rapport au BP 2024.
- **La dotation de compensation péréquée (DCP)** est attendue à hauteur de 20 M€ au BP 2025, en augmentation de +2 M€ par rapport au BP 2024.
- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** estimée à 6 M€ en hausse de +0,4 M€ par rapport à BP 2024.
- **La taxe additionnelle à la taxe de séjour** est prévue pour un montant de 1,3 M€ en 2025 soit une augmentation de +0,6 M€ par rapport au BP 2024.
- **Le Fonds national de péréquation des DMTO** est en diminution de - 2,1 M€ par rapport au BP 2024 soit un montant 2025 attendu de 16,4 M€.

C. Des dotations et participations en baisse, des recettes d'exploitation en hausse

Les dotations et participations de l'Etat, d'un montant total de 234,2 M€ ne représentent que 12,7 % des recettes de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace. Elles sont projetées en baisse de -2,3 M€ par rapport au BP 2024.

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** est budgétée en diminution de -1,3 M€ par rapport au BP 2024, soit un montant de 168,6 M€.
- **La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)** est estimée à 48,4 M€, et les **Allocations compensatrices** du fait de leur intégration au sein des variables d'ajustement de l'Etat, sont estimées à 6,0 M€ soit un montant global de 54,4 M€, en diminution de -0,5 M€.
- **La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)** est estimée stable, soit un montant de 10,4 M€ au BP 2025.

Les recettes d'exploitation sont évaluées à 348,0 M€, en augmentation de +14,9 M€ par rapport au BP 2024, et se déclinent comme suit :

- Les compensations des transferts d'Allocation Individuelle de Solidarités (AIS) pour 232,1 M€ au BP 2025 en hausse de +10,7 M€ par rapport au BP 2024 ;
- Les atténuations de charges concernant les remboursements de frais de personnel portant sur les rémunérations, charges de sécurité sociale et charges sociales d'un montant prévisionnel de 6,9 M€ au BP 2024 ;

- Les autres produits de « gestion courante, du domaine et des services » incluent les produits des loyers des immeubles, les redevances pour occupation du domaine public, les frais d'hébergement des personnes âgées et personnes en situation de handicap, la participation du personnel aux chèques restaurant et divers recouvrements. Ils sont évalués à 65,0 M€, et en légère baisse de -0,6 M€ par rapport au BP 2024 liée notamment à la convention avec EDF pour le site de Kembs impactée par la baisse du coût de l'électricité en 2025 par rapport à 2024 ;
- Les recettes et subventions liées à l'exercice de nos compétences pour 44 M€, en hausse de +5 M€ par rapport à 2024 lié principalement au calendrier de versement du FSE et d'un reversement du FEDER (projets transfrontaliers).

Les recettes d'investissement hors dette s'élèvent à 87,8 M€.

Elles sont composées de :

- 51,7 M€ au titre des subventions d'investissement. Il s'agit notamment de subventions consacrées aux opérations routières (19,8 M€), aux opérations de réhabilitation/construction des collèges publics (13,9 M€ dont 9,6 M€ au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges), aux aides à la pierre (15 M€), et au plan photovoltaïque (1,9 M€) ;
- 30 M€ au titre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui permet à la Collectivité européenne d'Alsace de récupérer une partie de la TVA ayant grevé ses dépenses d'investissement de l'année précédente. Le montant du FCTVA pour 2025 est en augmentation par rapport à 2024 (+3,8 M€) en raison d'une hausse des dépenses éligibles en année N-1 ;
- 0,05 M€ au titre des opérations pour compte de tiers ;
- 0,6 M€ au titre d'avances sur des opérations de travaux ;
- 1,4 M€ de cessions d'immobilisations.

D. Des dépenses de solidarité qui continuent de croître

Les dépenses de solidarité augmentent fortement depuis 2021 sous l'effet conjugué de la hausse du besoin social, de mesures volontaristes de la collectivité pour faire face aux enjeux sociétaux (mur du vieillissement, meilleur reconnaissance du handicap, prise en charge renforcée de l'enfance en danger), et des mesures imposées par l'Etat (mesures Laforcade, loi Taquet, avenant 43, Ségur pour tous, revalorisations successives du RSA).

Ainsi les dépenses de solidarité progressent de +42,8 M€ entre BP 2024 et BP 2025, soit +3,8% (contre +2,7% pour les dépenses de fonctionnement au global).

Elles représentent en moyenne 66% des dépenses de fonctionnement de la collectivité sur la période 2021- projeté 2025.

	Evolution des dépenses de solidarités depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace							
En M€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA prev 2024	BP 2025	BP 2024 vs BP 2025	BP 2024 vs BP 2025 (en%)
ENFANCE	234,6	254,9	278,6	290,6	296,7	300,5	9,9	3,4%
SECTEUR PH	253,9	274,2	291,2	287,6	310,3	310,1	22,5	7,8%
SECTEUR PA	188,1	193,8	208,6	210,8	213,5	218,0	7,2	3,4%
INSERTION	293,9	285,6	290,1	300,4	298,8	303,6	3,2	1,1%
SANTE	0,7	0,8	1,4	2,8	1,6	2,1	-0,6	-23,0%
ACTION SOCIALE DE PROXIMITE	17,8	16,3	17,6	18,7	18,3	19,1	0,4	2,3%
PMI	4,2	4,3	4,7	5,1	4,5	5,2	0,1	2,3%
Total dépenses de solidarités	993,2	1 029,9	1 092,2	1 115,9	1 143,7	1 158,6	42,8	3,8%
Total dépenses fonctionnement	1 496,2	1 549,2	1 698,8	1 695,2	1 738,1	1 739,9	44,7	2,6%
Poids des solidarités/dépenses de fonctionnement	66,4%	66,5%	64,3%	65,8%	65,8%	66,6%	95,7%	1,2%

Les principales mesures volontaristes sont les suivantes :

- **La création de places pour protéger l'enfance en danger.** Depuis 2021, ce sont 270 places qui ont été créées.
- **Le soutien aux services d'aide à domicile au cours des 5 dernières années.** En 2025, cette nouvelle augmentation des tarifs « barèmes d'aide à domicile » pour les prestations de compensation du handicap (PCH) et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) de +2%, après une hausse de +4% en 2024, permettra d'éviter l'alourdissement du reste à charge des personnes et aux services de faire face à l'accroissement de leurs coûts.
- **Le soutien aux établissements sociaux et médico-sociaux,** à travers l'évolution des taux de reconduction délibérés par la collectivité :

Politique	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL cumulé 2021-2025
Personnes âgées - hébergement	+1%	+1%	+5%	+3%	+5%	+15%
Personnes âgées - dépendance	+2%	+1,2%	+3,1%	+3%	+2%	+11,3%
Personnes handicapées - hébergement	+0,7%	+0,7%	+4%	+3%	+1,6%	+10%
Enfance - hébergement	+0,7%	+0,7%	+4%	+3%	+1,6%	+10%

Depuis 2024, la collectivité soutient également fortement les trésoreries des établissements avec le versement d'avances semestrielles (38 M€ au titre du forfait dépendance et 8,6M € au titre de l'aide sociale), et la **création volontariste d'un fonds d'urgence.**

Doté de 3 M€ en 2024, ce fonds d'urgence à profiter à 21 structures publiques ou privées à but non lucratif a permis d'éviter toutes les situations de cessations de paiement au

regard des dépenses obligatoires nécessaires à la continuité de l'activité et de prise en charge des publics accueillis (charges de personnel, dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales), et de faire face au contexte inflationniste. **En 2025, le fonds est reconduit à hauteur de 0,5 M€.**

II. RENFORCER NOTRE ACCOMPAGNEMENT HUMAIN ET FINANCIER AUTOUR DE 6 PRIORITES

Le budget 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace est de 2 178,5 M€, dont 1 739,9 M€ en fonctionnement et 438,6 M€ en investissement (293,2 M€ de dépenses d'investissement opérationnelles).

A. Protéger les plus vulnérables en augmentant nos efforts sur :

1. L'enfance en danger

En faveur de l'enfance en danger	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	TOTAL
Aide sociale à l'enfance	300 491 839	5 256 500	305 748 339
PMI	5 165 300	60 000	5 225 300
TOTAL	305 657 139	5 316 500	310 973 639

Concernant la politique en faveur de la protection de l'enfance, le budget 2025 représentera un montant de **311 M€**, en hausse de +14,6 M€ par rapport au BP 2024.

Le budget consacré à l'**Aide Sociale à l'Enfance** est de **305,7 M€**, en augmentation de +14,5 M€, soit +5%.

Les grandes orientations du BP 2025 sont les suivantes :

- **L'augmentation du nombre de MNA** à prendre en charge, à travers la création de 70 nouvelles places et l'adaptation de l'offre déjà existante pour 4 M€ ;
- **La création de 70 nouvelles places** pour accueillir les enfants confiés pour+ 2,6 M€ ;
- **La hausse des taux directeurs** de +1,6% pour les établissements d'hébergement et de +1,3% pour le milieu ouvert pour +2,6 M€ ;
- **Le financement du SEGUR pour tous** à hauteur de 3,6 M€.

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux de placement, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée dans un **projet de restructuration lourde du Foyer de l'Enfance à Strasbourg (30,7 M€, dont 5,2 M€ au BP 2025)**, afin d'augmenter la capacité théorique d'accueil de l'établissement, mais aussi de rénover les bâtiments pour y accueillir une « maison des familles » pour mettre les parents dans les conditions réelles de prise en charge de leurs enfants.

D'autres projets de restructuration, de création d'accueil d'urgence ou de transfert de MECS sont programmés d'ici 2030 (Brunstatt, Colmar, Sélestat, Ottmarsheim, ...).

Le budget consacré à la **Protection Maternelle et Infantile** est de **5,2 M€**, en légère augmentation de +0,1 M€, soit +2,2%.

Cette politique contribue à l'amélioration globale de la santé de l'ensemble de la population et à la réduction des inégalités de santé, à travers l'offre gratuite, d'un accès de proximité aux soins dans les domaines de la santé sexuelle, de la maternité et de la santé du jeune enfant.

2. L'autonomie de nos aînés

Soutenir nos aînés pour leur autonomie	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	TOTAL
Personnes âgées	218 003 032	5 474 307	223 477 339
TOTAL	218 003 032	5 474 307	223 477 339

La Collectivité européenne d'Alsace consacrera **223,5 M€** pour préserver l'autonomie de nos aînés, en hausse de +5,9 M€ par rapport au BP 2024, soit +2,7%.

Pour préparer nos territoires à affronter le défi du vieillissement de la population, la Collectivité européenne d'Alsace se mobilise très fortement avec :

- **L'adoption d'une stratégie pour le bien vieillir en Alsace** pour les années 2025-2029 ;
- **Le soutien à domicile avec l'augmentation des tarifs barèmes des services d'aide à domicile** de +2% et de l'embauche direct +1% pour 1,2 M€ ;
- **La fixation du taux de reconduction des prix de journée** à l'aide sociale à +5%, soit un effort de 3,7 M€, et à +2% l'évolution de la dotation dépendance soit une dépense nouvelle de 1,6 M€ ;
- **Le renouvellement du fonds d'urgence** à hauteur de 0,5 M€, et le versement par avance des 2 semestres de dotation dépendance et de l'aide sociale à l'hébergement aux EHPAD ;
- **Le financement du SEGUR pour tous** à hauteur de 0,3 M€ ;
- **La poursuite de notre programme d'investissement** à destination de la restructuration et rénovation de nos EHPAD à hauteur de 4,9 M€.

Plus largement, l'ambition est de mobiliser autour de l'enjeu du vieillissement de nouveaux cercles de solidarité : les aidants, les familles, les bénévoles, les autres collectivités et organismes de protection sociale, et élargir ainsi le champ des contributeurs.

La politique habitat contribue également au soutien à domicile avec l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des seniors et des personnes en situation de handicap avec l'adaptation de 5 560 logements sur 6 ans.

3. L'accompagnement des personnes en situation de handicap

Accompagnement des personnes en situation de handicap	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	TOTAL
Personnes en situation de handicap	310 141 774	151 231	310 293 005
TOTAL	310 141 774	151 231	310 293 005

Concernant les personnes en situation de handicap, le BP 2025 prévoit un montant de 310,3 M€ en hausse de +22,4 M€ par rapport au BP 2024, soit +7,8%.

Pour permettre à tous les Alsaciens en situation de handicap de bénéficier de la meilleure autonomie possible, la Collectivité européenne d'Alsace se mobilise pour :

- **Le financement du transport scolaire adapté** (1 821 jeunes bénéficiaires) à hauteur de 10,6 M€ ;
- **La fixation du taux de reconduction des prix de journée** à l'hébergement de +1,6%, soit un effort de 2,4 M€ ;
- **Le financement de la prestation de compensation du handicap** pour 89,1 M€ ;
- **Le financement du SEGUR pour tous** à hauteur de 3,7 M€.

Par ailleurs, la MDPH poursuivra son rôle de guichet unique et veillera à maintenir une haute qualité de service aux usagers.

Elle poursuit et améliore son accompagnement au parcours des usagers avec une priorité forte en matière de scolarisation des enfants et en matière de compensation du handicap. Dans ce contexte, la collectivité et l'Agence Régionale de Santé ont fixé une priorité, celle de trouver des solutions pour les jeunes qui, faute de places en établissement pour adultes, sont maintenus en Institut Médico Educatif (IME).

4. Le soutien aux Services d'Incendie et de Secours (SIS)

Etre aux côtés de nos Services d'Incendie et de Secours	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	TOTAL
Sécurité Civile	69 430 960	0	69 430 960
TOTAL	69 430 960	0	69 430 960

Concernant les Services d'Incendie et de Secours (SIS) haut-rhinois et bas-rhinois, le BP 2025 est de 69,4 M€.

La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace à leur fonctionnement augmente de +3,4 M€ par rapport au BP 2024, soit +5,2%, illustrant l'engagement de la collectivité en faveur de la lutte anti incendie, du secours aux personnes, de la protection des populations et de la préservation de la santé des habitants du territoire.

Les SIS du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sont les garants de la sécurité des personnes et des biens sur le territoire alsacien. Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires qui les composent, interviennent pour porter assistance aux habitants, qu'il s'agisse d'incendies, d'accidents de la route, de sauvetages en montagne ou de catastrophes naturelles. Des hommes et des femmes engagées au service de la population, prêts à intervenir 24h/24 et 7j/7 pour assurer la sécurité de tous.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation ;
- La sensibilisation et le développement d'une culture de sécurité civile auprès de la population.

B. Accompagner un futur durable à travers :

1. Un plan stratégique pour la transition énergétique et écologique : « 30 engagements pour 2030 »

Agir pour la biodiversité et la protection du climat	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	TOTAL
Environnement	9 011 370	9 376 000	18 387 370
TOTAL	9 011 370	9 376 000	18 387 370

En matière d'environnement, de transition énergétique et écologique, le BP 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace est de 18,4 M€.

Les actions portées par la collectivité en matière de politique environnementale et de transition écologique visent à protéger l'environnement pour permettre de construire un futur durable et un territoire résilient en matière climatique pour les Alsaciens. Elles s'inscrivent dans le cadre des « 30 engagements pour 2030 » de la stratégie énergétique et écologique adoptée par l'Assemblée d'Alsace le 13 novembre 2024.

En 2025, la Collectivité européenne d'Alsace organisera son intervention autour des axes thématiques suivants :

- **La préservation des ressources en eau** avec l'organisation des Assises rhénanes de l'eau et les études portant sur l'optimisation du patrimoine hydraulique de la collectivité, de la biodiversité et de la production d'énergie hydro-électrique pour 1,7 M€ ;
- **Le portage des grands équipements hydrauliques** avec la réhabilitation des canaux et des barrages (canal de la Bruche, barrage de Kruth, barrage de la Lauch, Canal du Rhône au Rhin, ...), ainsi que la maintenance lourde du parc d'ouvrages hydrauliques pour 4,1 M€ ;
- **Le soutien à une agriculture durable** à travers les partenariats avec la profession agricole, les financements des mesures compensatoires environnementales des aménagements fonciers, les travaux sur l'abattoir de Cernay et la subvention d'équilibre au Laboratoire alsacien d'analyses (1,6 M€) qui est un acteur majeur de la sécurité et veille sanitaire en matière alimentaire pour 4,7 M€ ;
- **La protection de l'environnement et de la biodiversité**, à travers notamment le déploiement des espaces naturels sensibles à l'échelle alsacienne, le déploiement des Brigades vertes aux communes bas-rhinoises, et **la préparation de la forêt alsacienne de demain** avec la plantation d'arbres (près de 500 000 arbres replantés depuis 3 ans) auprès des communes et des propriétaires forestiers privés pour 5,0 M€ ;
- **La production d'énergie propre** pour 3,0 M€ avec notamment l'entrée au capital de la SEM Energies renouvelables et le programme photovoltaïque sur nos bâtiments et nos collèges. Rappelons à ce sujet que la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à équiper ses bâtiments et collèges de 80 installations photovoltaïques d'ici 2030, à travers le déploiement du 2^{ème} programme « photovoltaïque » Alsacien.

2. Un habitat durable, engagé et inclusif

Bâtir un habitat durable et engagé	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	TOTAL
Habitat	5 277 430	20 000 000	25 277 430
TOTAL	5 277 430	20 000 000	25 277 430

En matière d'habitat, le BP 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace est de **25,3 M€**, en hausse de +1,2 M€ par rapport au BP 2024, soit +5%.

La Collectivité européenne d'Alsace est, depuis le 1^{er} janvier 2024, **délégitaire des aides à la pierre et des aides sur l'ensemble du territoire Alsacien**, hors Eurométropole de Strasbourg et Mulhouse Alsace Agglomération. Appuyée sur une enveloppe déléguée de 180 M€, cette délégation de compétence dote la Collectivité de moyens à la hauteur de ses ambitions. En 2025, 16,4 M€ sont inscrits à ce titre.

Pour rappel, la délégation de compétences ambitionne la rénovation de 11 815 logements privés (dont 3 766 au titre d'une adaptation à la perte d'autonomie et au handicap), la construction de 7 200 nouveaux logements locatifs sociaux et la rénovation énergétique de 3 900 logements locatifs sociaux.

A la croisée des solidarités sociales et du développement du territoire, la politique habitat portée par la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit pleinement dans les objectifs et priorités de l'ANAH, et ce autour des grands enjeux suivants :

- **La lutte contre la précarité énergétique** en encourageant et accompagnant les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement ;
- **La lutte contre l'habitat indigne et contre les situations de mal logement ;**
- **L'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap** pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible, et garantir un parcours de vie le plus inclusif pour les personnes en situation de handicap ;
- **La création d'une offre de logements à loyers maîtrisés ;**
- **L'accompagnement des copropriétés** en permettant à celles en difficulté de retrouver une gestion saine, de mener un projet de rénovation ;
- **La revitalisation des centres-bourgs** en accompagnement dans le cadre des programmes nationaux, Action Cœur de Ville, Opération de Revitalisation de Territoire et Petites Villes de Demain, les opérations de requalification par la rénovation du parc de logements et la remise sur le marché des logements vacants, de locaux commerciaux et artisanaux.

En 2025, La Collectivité européenne d'Alsace **mettra en œuvre sa nouvelle politique de l'habitat qui sera adossée aux fonds d'aide** :

- Le Fonds « Alsace Dévelop », afin de répondre à la demande croissante de logements en facilitant l'accès au logement social pour 2,6 M€ ;
- Le Fonds « Alsace Rénov » pour amplifier la réhabilitation énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique pour 5,6 M€ ;
- Le Fonds « Alsace Patrimoine », afin de protéger la maison alsacienne via les documents d'urbanisme des collectivités territoriales (0,1 M€), en complémentarité avec la direction de la Culture et du Patrimoine qui consacrera 2,5 M€ à la préservation du patrimoine bâti en 2025.

C. Poursuivre notre engagement en faveur de l'avenir

1. Soutenir la jeunesse et les familles

Soutenir la jeunesse et les familles	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	TOTAL
Education	50 267 000	77 118 195	127 385 195
Agents Techniques des Collèges	48 465 000		48 465 000
Jeunesse	3 570 385	3 649	3 574 034
Action sociale de proximité	19 108 300	2 002 500	21 110 800
Total	121 410 685	79 124 344	200 535 029

Concernant la politique en faveur de la jeunesse et les familles, le BP 2025 est de 200,5 M€, en hausse de 0,7 M€ par rapport au BP 2024, soit +0,4%.

Concernant l'éducation, le BP 2025 est de **175,9 M€**, en prenant en compte les Agents Techniques des Collèges (ATC).

Avec 147 collèges publics et 25 collèges privés sous contrat, près de 90 000 collégiens, 1 300 agents techniques des collèges, la Collectivité européenne d'Alsace est la deuxième collectivité de France en nombre de collèges publics.

La Collectivité est fortement engagée autour des enjeux suivants :

- **Des projets innovants autour de la restauration scolaire** avec l'objectif d'accélérer la transition alimentaire dans le respect du cadre réglementaire EGALIM, et en favorisant l'approvisionnement de proximité, local et en contribuant à la structuration des filières locales de production alimentaire ; **le numérique éducatif** avec l'objectif d'équiper les collèges en wifi et de développer de nouvelles expérimentations d'usages numériques innovants, et de **la mixité sociale et scolaire** à travers notamment la nouvelle **dotations de fonctionnement pour les 25 collèges privés** ;
- **La construction du « collège du 21^{ème} siècle »** avec l'objectif de doter les collèges d'un projet éducatif innovant, garant d'une identité forte et de l'attractivité du futur établissement. En effet, les nouveaux collèges en construction visent des niveaux de haute performance énergétique, **à l'image du nouveau collège d'Eckbolsheim à basse consommation et à énergie positive avec l'objectif de produire plus d'énergie qu'il n'en consomme** (pose de panneaux photovoltaïques, isolation thermique renforcée, système de chauffage à bois dédié) (23,3 M€).

Par ailleurs, la **Collectivité européenne d'Alsace poursuit son Programme Pluriannuel d'Investissement dans les collèges** : constructions neuves et extensions, restructurations lourdes et mises en conformité sur l'ensemble du territoire, avec un focus majeur au défi de l'adaptation climatique pour un **montant de 73,0 M€ au BP 2025**.

Concernant la jeunesse, le BP 2025 est de **3,6 M€**, en hausse de +0,6 M€ par rapport au BP 2024, soit +21,6%.

La Collectivité européenne d'Alsace s'investit tout particulièrement dans la **qualité des outils pédagogiques** proposés. Plus d'une vingtaine d'outils pédagogiques conçus sur mesure et sélectionnés spécialement pour nos collégiens sont prêtés aux différents collèges.

En 2025, la Collectivité européenne d'Alsace **étend son soutien financier aux centres socioculturels à l'échelle de l'Alsace** avec une volonté de renforcer la cohésion sociale, l'accès aux services et l'animation locale pour 1,8 M€. Aux côtés des Caisses d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et des communes alsaciennes, la Collectivité européenne souhaite mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels pour :

- Renforcer le lien social dans des contextes de fragilisation des relations intergénérationnelles et interculturelles ;
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales en offrant à tous les publics (jeunes, seniors, familles notamment) un accès à des activités éducatives, culturelles et de loisirs ;
- Soutenir la participation citoyenne et l'engagement bénévole en encourageant les habitants à être acteurs de leur territoire.

Par ailleurs, dans un contexte de paupérisation croissante, en France mais aussi en Alsace, la Collectivité choisit de renouveler son engagement auprès des territoires et des 160 000 Alsaciens concernés par la **politique de la ville** avec une enveloppe exceptionnelle passant **de 0,5 M€ à 0,8 M€ en 2025**.

Par ailleurs, le budget 2025 consacré à la politique d'**Action Sociale de Proximité** s'élève à **21,1 M€**, en augmentation de +0,4 M€ par rapport au BP 2024, soit +2,0%.

L'année 2025 sera notamment marquée par :

- Le déploiement d'équipe seniors dans le cadre de la mise en œuvre de la territorialisation autonomie, afin de déployer en Alsace une offre de service de proximité adaptée aux personnes âgées en perte d'autonomie, et à leurs aidants ;
- La proposition du nouveau règlement intérieur du secours financier Alsacien pour contribuer à l'amélioration des parcours des personnes les plus précaires ;
- La mobilisation aux côtés des acteurs de l'aide alimentaire et de la lutte contre les exclusions (associations, épiceries sociales et solidaires, ...) ;
- La poursuite des travaux de convergence des aides financières pour permettre une égalité de traitement des Alsaciens ;
- La poursuite du travail relatif à la convention de Délégation Sociale à la Ville de Strasbourg (15,6 M€ en 2025).

2. Développer les mobilités

Développer les mobilités	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	TOTAL
Infrastructures	31 335 300	103 994 500	135 329 800
TOTAL	31 335 300	103 994 500	135 329 800

La Collectivité européenne d'Alsace prévoit de consacrer une enveloppe de **135,3 M€** au BP 2025 en faveur des **infrastructures, routes et mobilité**.

Depuis 2021, la Collectivité européenne d'Alsace est l'opérateur unique de toutes les routes alsaciennes (départementales, nationales et la quasi-totalité des deux autoroutes, soit un réseau total de 6 400 km).

Le budget 2025 se ventile ainsi :

- **L'entretien et les grosses réparations des routes et des équipements routiers** s'établira à **hauteur de 82,3 M€**, afin de maintenir notre patrimoine routier en bon état ;
- **La mise en place de la taxe poids lourds pour 10,7 M€ ;**
- **Les travaux neufs** avec notamment les opérations structurantes portant sur l'aménagement de 5A3F (27,8 M€ en 2025), le réaménagement de l'échangeur d'Erstein (3 M€ en 2025), la déviation de Rothau (1,2 M€ en 2025) **pour un total de 38,9 M€ ;**
- **Les grands équipements** parmi lesquels on peut citer les participations aux diverses opérations issues du CPER 2015-2022, ainsi que le financement des études et des travaux pour le maintien des lignes de fret **pour 1,5 M€ ;**
- **Les mobilités douces**, et plus particulièrement les actions en faveur du vélo mises en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace pour l'aménagements d'itinéraires cyclables, le financement de travaux d'aménagement d'aires de co-voiturage (Châtenois, Wahlenheim, ...) ou les aides aux partenaires pour la prise en charge de l'entretien des itinéraires cyclables dans le cadre de la mise en œuvre progressive du « plan vélo » sur son territoire **pour 1,9 M€.**

3. Encourager l'innovation en matière de santé

Encourager l'innovation en matière de santé	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	TOTAL
Santé publique	2 130 000	800 000	2 930 000
Innovation	383 500	150 546	534 046
TOTAL	2 513 500	950 546	3 464 046

Concernant la santé publique et l'innovation, la Collectivité européenne d'Alsace mobilisera un budget de **3,5 M€** au BP 2025.

Les orientations phares du budget 2025 s'articulent autour de 7 axes stratégiques :

- Soutenir l'accès aux soins de proximité pour tous les Alsaciens ;
- Promouvoir, prévenir et éduquer à la santé à tous les âges de la vie ;
- Promouvoir la santé dans nos politiques publiques ;
- Développer la coopération transfrontalière en santé ;
- Contribuer à un environnement sain et à la gestion des risques sanitaires ;
- Soutenir les infrastructures et la recherche en santé ;
- Participer à la gouvernance de la santé.

En 2025, la collectivité investira dans **une stratégie volontariste de soutien à une offre de soin de proximité de qualité, innovante et accessible** à tous les Alsaciens. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur d'équité et de solidarité territoriale à l'heure où les déserts médicaux se développent et augmentent les inégalités de santé entre les Alsaciens, à travers un fonds de subvention dédié **de 1,3 M€**.

Enfin, la Collectivité européenne d'Alsace soutiendra **certains projets de recherche appliquée en santé**, dont les résultats permettront une amélioration de la santé des alsaciens, et facteurs de développement économique local et de rayonnement international pour la collectivité.

D. Des économies et un effort collectif pour préserver notre équilibre financier

1. Optimisation des dépenses internes

Une administration au service des Alsaciens	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	TOTAL
Bâtiments départementaux	15 944 700	14 013 384	29 958 084
Ressources humaines	299 150 992	0	299 150 992
Systèmes d'information	6 500 000	9 950 000	16 450 000
Moyens généraux	16 753 014	522 000	17 275 014
TOTAL	338 348 706	24 485 384	362 834 090

a) *La masse salariale*

Pour l'année 2025, le budget des Ressources Humaines, **est de 299,1 M€**, en très faible progression de +1,6 M€ par rapport au BP 2024, soit +0,5 %.

Concernant la paie (y compris avec les ATC), le BP 2025 **est de 283,7 M€**, en hausse de +0,7 M€ par rapport à 2024.

L'incidence financière, à la fois des mesures réglementaires exogènes (avancements d'échelons, retour au taux URSSAF de 2023 soit +1%, augmentation du SMIC...) et des dispositions internes habituelles (avancements de grade, promotions internes, effet année pleine des postes pourvus en 2024), sera en partie compensée par la recherche d'efficacité et d'optimisation des ressources disponibles et notamment le recours dans une moindre mesure aux postes de renfort.

Il conviendra pour les services de la collectivité de s'interroger à chaque réorganisation et à chaque vacance de poste (mobilité, retraite, fin de contrat...), sur la pertinence, la réalité et la nécessité de pérenniser ledit poste, et ce en vue de participer à l'effort de la maîtrise de la masse salariale.

Le budget des ressources humaines (hors masse salariale) est proposé à hauteur de 15,4 M€, soit une hausse de +0,9 M€ par rapport au BP 2024, soit +6%. Il se compose de :

- **11,5 M€ de frais généraux** (remboursement des frais de déplacement, médecine du travail, mise à disposition de personnel à l'Eurométropole de Strasbourg, tickets restaurants, marché de restauration ...) ;
- **2,1 M€ pour l'action sociale** dont la participation au comité national d'action sociale (CNAS) pour 1,4 M€ ou la subvention à la nouvelle amicale du personnel pour 0,6 M€ ;
- **1,3 M€ pour les formations des agents.**

Projet d'administration

Par ailleurs, la collectivité finalise son **projet de services publics (projet d'administration)** en lien avec l'ensemble des agents. Il fera l'objet d'une déclinaison en plans d'actions en 2025 autour de 4 ambitions :

- Une collectivité reconnue et fédératrice ;
- Une collectivité innovante et engagée face aux transitions ;
- Une collectivité au cœur des territoires ;
- Une collectivité ambitieuse pour ses agents.

Par ailleurs, dès 2025, le **nouveau plan égalité professionnelle femmes-hommes 2025-2026** sera mis en œuvre autour de 5 axes :

- Evaluer, prévenir, et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, le harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes ;
- Actions transversales (réseau d'égalité professionnelle, plan de communication, ...).

b) La modernisation du patrimoine et la réponse aux défis environnementaux de la Collectivité européenne d'Alsace

Le budget 2025 **des bâtiments** est proposé à hauteur de **30 M€**, en hausse de +8,3 M€ par rapport au BP 2024 en lien avec le calendrier des opérations de travaux et des acquisitions bâtementaires pour offrir de meilleures conditions de travail aux agents.

Le budget 2025 **des systèmes d'information** est proposé à hauteur de **16,5 M€**, en hausse de +2,1 M€ par rapport au BP 2024. La convergence des systèmes d'information entamée lors de la création de la collectivité se poursuit selon la planification inscrite au sein du portefeuille de projets suivi par le cadre du Comité Numérique Alsace dans la contrainte budgétaire de la collectivité. Le début de l'exercice 2025 sera marqué par le démarrage opérationnel de la **Transformation Numérique des Solidarités avec un souci de service rendu homogène sur le territoire et de proximité avec les bénéficiaires.**

Par ailleurs, la collectivité prend des dispositions pour lutter contre les cyberattaques, à travers le renforcement de la politique de sécurité des systèmes d'information, la mise en place d'indicateurs de suivi des opérations de sécurité et la sensibilisation des agents (charte informatique, campagne de phishing, formation en ligne, ...).

Le budget 2025 **des moyens généraux** est proposé à hauteur de **17,3 M€**. Il se partage entre :

- 8,2 M€ de frais logistique et de la flotte automobile (externalisation du courrier, nouvelle stratégie sur les assurances) ;
- 8,7 M€ de frais de fonctionnement des instances délibératives de la collectivité et de communication ;
- 0,4 M€ de frais généraux de nos services supports (affaires juridiques, contrôle de gestion).

De manière générale, la collectivité s'investit sur les questions de développement durable à travers le levier de la commande publique et de la fonction achat. Ainsi la commande publique est engagée pour la relance économique et la transition énergétique à travers notamment la déclinaison d'un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) délibéré en 2024.

En témoignent, l'étude sur le verdissement de la flotte automobile ou encore la généralisation de l'usage du papier recyclé dans l'administration (environ 12 millions de feuilles de papier par an).

La Collectivité européenne d'Alsace est un acheteur public de premier plan en Alsace. Elle a conclu en 2024, près de 500 M€ d'achats auprès de 3 500 fournisseurs dont 70% sont Alsaciens, soit la passation de plus de 600 contrats d'achats.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace organise le Salon de l'achat responsable pour demeurer attractive auprès des entreprises alsaciennes (300 participants en 2024). Elle pilote la plateforme Alsace Marchés Publics qui rassemble près de 600 communes alsaciennes et représente un poids économique de 4 Mds € d'achats (dont 3 Mds € en Alsace)

2. Renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et la jeunesse

Réorienter vers l'emploi	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	TOTAL
Insertion, logement et emploi	303 594 020	0	303 594 020
TOTAL	303 594 020	0	303 594 020

La Collectivité européenne d'Alsace consacre **303,6 M€ au BP 2025** en faveur du retour à l'emploi et à l'activité des bénéficiaires du RSA, à travers des actions consacrées à **l'insertion, le logement et l'emploi**, en hausse de +3,2 M€ par rapport au BP 2024, soit +1,1%.

Les publics qui restent aujourd'hui dans le dispositif RSA (263 M€ en 2025, en hausse de +3 M€ par rapport au BP 2024) sont ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi et qui connaissent les freins, souvent cumulés, les plus contraignants pour leur retour à l'activité et à l'emploi.

Devant cette situation, et dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, la Collectivité doit prioriser ses interventions tout en cherchant à rendre encore plus performante sa politique volontariste pour accélérer le retour à l'emploi.

L'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA constitue ainsi une priorité absolue de la Collectivité européenne d'Alsace reposant sur les orientations suivantes :

- Renforcer notre accompagnement des publics les plus proches de l'emploi vers un retour à l'activité ;

- Développer les périodes d’immersion en entreprise en lien avec France Travail et les opérateurs de l’insertion, les acteurs du monde économique. L’immersion est une opportunité pour un bénéficiaire de découvrir des métiers, d’asseoir son projet professionnel et pour l’employeur de sécuriser un potentiel recrutement. En 2024, ce sont plus de 1200 personnes qui ont pu en bénéficier. Cette offre de service doit pouvoir être amplifiée sous l’impulsion des comités locaux pour l’emploi ;
- Dans cette même logique d’immersion, continuer à promouvoir la politique des contrats aidés. Ce sont 544 mesures qui pourront être mobilisés en 2025 avec un taux de prise en charge à 60% ;
- Améliorer la performance des structures d’insertion par l’activité économique dans le cadre de contrats d’objectifs pour augmenter le nombre d’entrées en structure et le nombre de sorties positives ;
- Poursuivre la politique du juste droit et intensifier la politique de contrôle, et de sanction lorsque le bénéficiaire ne respecte pas ses devoirs.

3. Diminution des subventions et redéfinition des priorités, sans renoncer à accompagner les partenaires

Accompagner le sport, la culture, l’attractivité des territoires	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d’investissement	TOTAL
Attractivité Europe Transfrontalier et Universités	2 478 926	300 000	2 778 926
Bilinguisme	1 510 000	20 000	1 530 000
Attractivité des territoires	14 097 646	3 036 500	17 134 146
Culture et Patrimoine	14 903 610	9 667 829	24 571 439
Sport	4 819 033	182 040	5 001 073
TOTAL	37 809 215	13 206 369	51 015 584

Malgré la contrainte budgétaire, la Collectivité européenne d’Alsace fait le choix de poursuivre son accompagnement auprès des partenaires, territoires et associations œuvrant sur le champ de **nos compétences facultatives**, mais essentielles à la cohésion sociale et au dynamisme économique de nos territoires avec un **BP 2025 de 51,0 M€**.

Concernant la culture et le patrimoine, le BP 2025 est de 24,6 M€.

Cette budget s’explique par :

- Le redimensionnement des actions portées directement par la Collectivité européenne d’Alsace : politique documentaire de la Bibliothèque d’Alsace ; (acquisitions documentaires papier et numérique, mobiliers et fournitures d’équipement, abonnements presse), programmation événementielle et actions culturelles dans les établissements (Haut-Koenigsbourg, Hohlandsbourg, Vaisseau,

Archives d'Alsace), frais généraux des établissements (réparations, fluides, gardiennage, entretien) à hauteur de 2,3 M€ ;

- Une contraction de 5 à 25% des subventions de fonctionnement aux structures ;
- La suspension de certains appels à projets thématiques annuels ou dispositifs (« Soutien à l'innovation dans les pratiques artistiques amateurs » et « Aide à la diffusion en Alsace »).

Pour autant, la Collectivité européenne d'Alsace poursuit une action culturelle ambitieuse :

- Soutien renforcé pour l'enseignement artistique à échéance 2027;
- Augmentation progressive des financements aux 18 Scènes d'Alsace prévue à hauteur de 0,9 M€ en 2028;
- Développement des programmes d'éducation aux médias et de culture scientifique;
- Maintien de la présence des orchestres de Strasbourg et Mulhouse au cœur des territoires;
- Rayonnement de la politique culturelle alsacienne à travers l'action de ses établissements culturels que sont les châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg, le Vaisseau, les Archives d'Alsace et la Bibliothèque d'Alsace et son réseau de 310 bibliothèques réparties sur l'ensemble des intercommunalités.

Concernant la coopération transfrontalière et l'Europe, le BP 2025 est de 2,8 M€.

La collectivité poursuit son engagement à travers plusieurs projets structurants tels que :

- Le futur collège franco-allemand, le média rhénan, les châteaux rhénans ;
- Le portage de la phase politique et de déploiement du projet de territoire « Rhin supérieur ;
- Le soutien au déploiement du service public transfrontalier dont font partie le réseau Infobest et plusieurs autres structures transfrontalières (Centre européen de la consommation, Euroinstitut...) ou encore l'organisation de la 3e édition des Assises de l'eau ;
- La poursuite de l'engagement dans le contrat triennal « Strasbourg capitale européenne ».

Dans le prolongement de sa politique transfrontalière, un budget de **1,5 M€** sera également consacré à la politique du **bilinguisme**.

L'année 2025 verra la **création de l'Office pour la langue régionale**. Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace réaffirme son engagement **en faveur de la politique linguistique à destination des jeunes**, notamment à travers la nouvelle convention opérationnelle pour 2025, qui définit les actions s'inscrivant dans la continuité de celles engagées ou menées en 2023-2024.

De même, le **soutien aux associations agissant en faveur du bilinguisme sera poursuivi**.

Concernant le sport et la vie associative, le BP 2025 est de 5 M€. Le sport alsacien est fort de 440 000 licenciés répartis dans 4 600 clubs, ce qui représente environ 23 licences pour 100 habitants, soit un chiffre légèrement supérieur à la France entière (22,4%).

En 2025, 2 collèges par territoire pourront déployer le dispositif « Boost ta forme » dans leurs établissements et une phase 2 sera mise en œuvre pour permettre de mettre en place, suite aux constats, des actions de prévention et de sensibilisation en lien avec l'Education Nationale et les acteurs du monde du sport santé : le mouvement sportif, les Maisons sport santé, les pôles Accompagnement Prévention Santé Alsace.

En investissement, la rénovation du stade de la Meinau se poursuit avec l'engagement financier de la Collectivité européenne d'Alsace qui s'élève à 18,8 M€ pour un coût total de 160 M€. Les travaux sont en cours et devraient s'achever à l'été 2026.

Concernant l'attractivité et le tourisme, la Collectivité européenne d'Alsace consolidera son engagement en faveur de l'économie de proximité avec un BP 2025 **de 17,1 M€**.

Les axes forts pour accompagner les acteurs économiques qui font vivre l'Alsace et les territoires sont les suivants :

- **Le soutien de la Marque Alsace**, à travers l'appui de l'agence de développement d'Alsace (ADIRA). La Marque Alsace permet de porter les intérêts des entreprises alsaciennes et des marques déployées (Fabriqué en Alsace, Employeur d'Alsace, Artisan d'Alsace, Alsace Excellence et Commerçants d'Alsace) ;
- **L'accompagnement des projets structurants** qui renforcent l'attractivité de nos territoires, à travers notamment le déploiement d'une politique d'attractivité économique convergente sur **l'immobilier d'entreprises en partenariat avec Alsabail et les intercommunalités**, ou encore l'accompagnement de **l'aéroport de Strasbourg** ;
- **L'anticipation d'une stratégie foncière en lien avec les EPCI pour accompagner les entreprises** ayant besoin de foncier pour se développer et accueillir de nouvelles activités ;
- **Le soutien au développement d'un tourisme durable** en s'appuyant sur les grandes filières d'excellence de l'agence Alsace Destination Tourisme (ADT) (Alsace à vélo, Châteaux et cités fortifiées, gastronomie, montagne, tourisme de mémoire, bien-être, ...), et l'adaptation de la stratégie touristique alsacienne aux enjeux actuels : le tourisme durable, l'écotourisme et le slow tourisme, la mobilité des personnes, l'intermodalité, la répartition des flux, la recherche d'authenticité, de valeurs et de fierté par la singularité, le tourisme social et solidaire, ...

4. Une contractualisation avec les partenaires locaux et un plan pluriannuel d'investissement (PPI) maîtrisés

a) *La contractualisation*

Accompagner le sport, la culture, l'attractivité des territoires	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	TOTAL
Attractivité territoires	150 000,00	31 600 000,00	31 750 000,00
TOTAL	150 000,00	31 600 000,00	31 750 000,00

Tout au long de l'année 2025, la Collectivité européenne d'Alsace continuera d'être présente auprès de ses partenaires en territoire et de soutenir leurs projets au titre **des 4 fonds de la contractualisation**, pour un **montant total de 31,8 M€**, à savoir :

- **Le Fonds Communal Alsace** qui a pour objet de soutenir les projets locaux d'investissement indispensables à la vie locale, notamment en matière de solidarité territoriale et **le Fonds d'Attractivité Alsace** qui permet de financer

des projets structurants pour répondre aux enjeux de transformation et de mutation du territoire **pour un montant de 28 M€;**

- **Le Fonds de Solidarité Territoriale** qui permet de soutenir des projets d'investissement (immobilier et équipement) qui améliorent la qualité de vie quotidienne des habitants et des usagers **pour un montant de 3,6 M€ ;**
- **Le Fonds d'Innovation Territoriale** qui permet de soutenir et cofinancer des initiatives locales à caractère innovant ayant vocation à aboutir à un futur projet d'attractivité **pour un montant de 0,2 M€.**

En 2024, ce sont plus 1 200 projets qui ont été soutenus à travers ces 4 fonds pour un montant d'aides total de 34,3 M€.

b) Notre Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Le PPI de la Collectivité européenne d'Alsace traduit l'ambition de la collectivité d'être le 1er aménageur du territoire.

Depuis 2021, 1,2 Mds € ont été consacrés aux :

- Projets de construction et de réhabilitation des collèges avec un programme de 630 M€ pour répondre aux objectifs de collèges répondant à des normes environnementales et énergétiques élevés, mais aussi créer les places nécessaires à l'accueil des collégiens dans les agglomérations en tension (Mulhouse et Strasbourg notamment) ;
- Projets routiers et notamment la mise en place de l'écotaxe, ainsi que la construction d'itinéraires cyclables pour favoriser les mobilités douces et protéger l'environnement ;
- La maintenance lourde de nos routes, de nos collèges et de nos bâtiments d'accueil du public. Cela permet de disposer d'équipements routiers de qualité, de routes sécurisées, des collèges qui accueillent nos enfants dans des conditions d'études optimales, et des bâtiments d'accueil des publics fragiles en bon état de fonctionnement ;
- Le soutien à nos partenaires et aux publics à travers la contractualisation avec les communes et les EPCI (2023-2025), la déclinaison de la politique habitat pour être capable d'offrir des logements à tous les publics (personnes âgées, personnes en perte d'autonomie, et familles en difficultés sociales), les subventions au projet de réhabilitation des EHPAD et les établissements d'accueil des personnes en situation de handicap, les fonds patrimoniaux pour la préservation de la maison alsacienne ou encore la lutte contre le désert médical et le soutien à la recherche.

Ainsi la Collectivité européenne d'Alsace fait le choix de financer des investissements d'avenir avec une priorité donnée aux opérations en faveur de la sobriété énergétique, de la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et dans des infrastructures résilientes qui répondent à de hautes normes environnementales pour répondre aux enjeux climatiques, énergétiques, sociaux, éducatifs et de mobilité.

En M€	TOTAL 2021-2024 prev	Projection 2025-2028	Dont BP 2025
Total général	1 202,2	1 247,7	293,2
Maintenance	393,9	275,7	67,2
Routes	277,3	199,0	49,0
Collèges	95,7	60,0	15,0
Immobilier	21,0	16,7	3,2
Grands projets	440,5	596,0	133,1
Routes (+ investissements d'avenir)	185,4	239,3	41,8
Taxe poids lourds	1,9	21,5	10,0
Collèges	181,0	210,0	58,0
Immobilier	58,1	96,4	19,2
Barrages	14,2	28,8	4,1
Contractualisation (yc FST)	160,7	142,6	31,6
Habitat	63,6	87,0	20,0
Subventions EHPAD/établissements PH	23,6	22,2	5,6
Autres	139,9	124,2	35,7

E. Une stratégie financière pour préparer l'avenir

1. Diminution de l'autofinancement, mais maintien d'un niveau acceptable

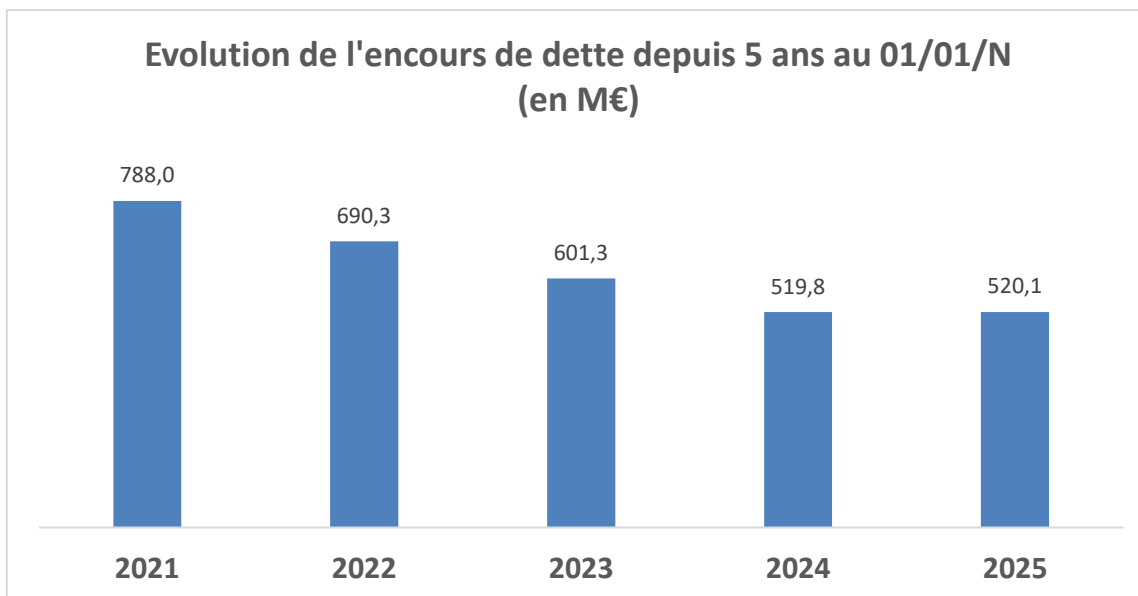
La gestion rigoureuse de la section de fonctionnement permet de préserver une situation financière saine et solide de la Collectivité européenne d'Alsace, avec une épargne brute projetée à 107,7 M€.

Ce montant permet de couvrir le remboursement en capital de la dette d'un montant de 73,5 M€ en 2025 et ainsi de générer une épargne nette de 34,2 M€, laquelle contribuera directement au financement des dépenses d'équipement d'un montant de 293,2M€.

2. Gestion rigoureuse de la dette pour préserver nos capacités d'action

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de dette de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 520,1 M€.

En 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a souscrit 74,7 M€ d'emprunt bancaire en profitant des taux préférentiels offerts par la Banque européenne d'Investissement (BEI) de Luxembourg en lien avec le contrat-cadre d'emprunt signé le 19 octobre 2021 pour un montant ramené à 150 M€ par avenant en 2024, afin de financer ses investissements en faveur de l'éducation et qui concernent principalement les constructions/réhabilitation des collèges.

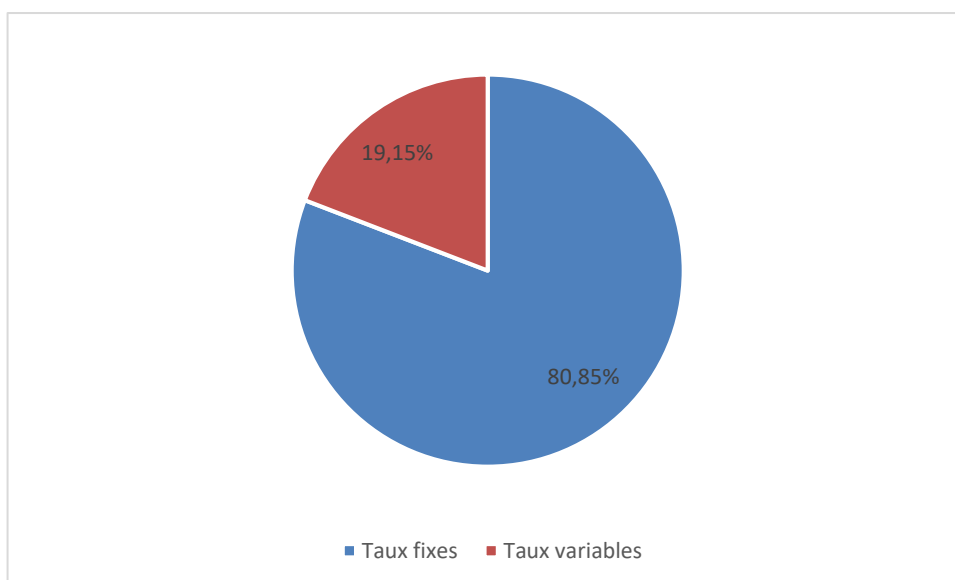


En 2025, l'inscription d'emprunt représente un montant de 171,8 M€ et un remboursement de capital de la dette à hauteur de 73,5 M€, portant l'encours de dette prévisionnel à 446,6 M€ (hors emprunt nouveau). La capacité de désendettement devrait se situer à près de 5,7 années au 31/12/2025 en tenant compte de l'emprunt prévisionnel 2025, soit un niveau nettement en deçà du seuil d'alerte de 10 années défini dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

S'agissant des intérêts prévus en 2025, ils sont évalués à 13,1 M€, soit un montant en quasi stabilité par rapport à 2024 (13 M€). Le taux d'intérêt moyen pondéré de la Collectivité européenne d'Alsace s'élevait, au 31/12/2024, à 2,4%, témoignant des bons choix de gestion opérés par la Collectivité en matière de dette.

Au global, au 1^{er} janvier 2025, la part de taux fixe est de 80,85% (contre 75,5 % au 1^{er} janvier 2025, soit une hausse de la part de taux fixe de 5,4%) et la part de taux variable de 19,2%.

Dette par type de risque au 31/12/2024



	■ Taux fixes	■ Taux variables
Encours avant couverture	420 502 002,16	99 601 204,23
Pourcentage global	80,85%	19,15%

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace poursuit sa stratégie obligataire par la souscription d'un nouveau programme d'émissions Euro Medium Term Notes (EMTN), pour 10 ans et d'un programme d'émissions de titres négociables à court terme (NEU CP) pour 2025 et ce, dans les mêmes conditions que celles souscrites par délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-8-3 du 18 décembre 2023. Cette stratégie comprend deux volets :

- un programme d'émissions EMTN, plafonné à hauteur de 750 M€ sur 10 ans ;
- un programme d'émissions de NEU CP (équivalent obligataire des lignes de trésorerie), renouvelable annuellement, plafonné à hauteur de 100 M€.

Grâce à sa très bonne notation financière, la Collectivité européenne d'Alsace pourra bénéficier de conditions avantageuses lui permettant d'atteindre l'équilibre entre la sécurité de sa structure d'endettement et la gestion optimisée de la charge de la dette. En effet, les perspectives d'émissions obligataires constituent une réponse efficace et adaptée aux difficultés d'accès au marché bancaire, tout en diminuant notablement le coût de l'endettement pour la Collectivité.

III. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Ainsi les équilibres budgétaires du BP 2025 se traduisent comme suit :

A. Maintien d'un équilibre budgétaire stable malgré les contraintes

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2025	Chapitre	Libellé	Projet BP 2025
011	Charges à caractère général	123 218 272	013	Atténuation des charges	6 861 000
012	Charges de personnel	321 362 100	016	Allocation personnalisée d'autonomie	84 025 200
014	Atténuation de produits	16 152 423	017	Revenu de solidarité active	122 191 181
016	Allocation personnalisée d'autonomie	171 404 763	70	Produits services, ventes diverses	24 065 700
017	Revenu de solidarité active	263 000 000	73	Impôts et taxes	658 622 612
	Actions liées au RSA	27 247 696	731	Impositions directes	606 790 596
65	Autres charges de gestion courante	800 313 810	74	Dotations, subventions et participations	307 111 395
6586	Frais de fonctionnement groupes élus	600 000	75	Autres produits de gestions courante	36 655 847
66	Charges financières	13 387 000	76	Produits financiers	450 000
67	Charges exceptionnelles	528 228	77	Produits exceptionnels	388 200
68	Dotations aux provisions	2 707 789	78	Reprises sur provisions	459 501
TOTAL (réel)		1 739 922 080	TOTAL (réel)		1 847 621 232
EPARGNE BRUTE		107 699 151	RECETTES POUR ORDRE		78 000 000
DEPENSES POUR ORDRE		170 000 000	TOTAL		1 925 621 232
AUTOFINANCEMENT		15 699 151			
TOTAL		1 925 621 232			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2025	Chapitre	Libellé	Projet BP 2025
16	Remboursement capital de l'emprunt	73 526 607	10	Dotations, fonds et réserves	30 000 000
	Opérations CLTR	11 333 334	16	Emprunt	171 789 197
	Refinancement de la dette	60 000 000		Opérations CLTR	11 333 334
20	Immobilisations incorporelles	15 997 323		Refinancement de la dette	60 000 000
018	RSA	-	13	Subventions d'investissement	51 763 657
204	Subventions d'équipement versées	71 456 829	20/21	Immobilisations incorporelles	-
21	Immobilisations corporelles	16 543 309	204	Subventions d'équipement versées	-
23	Immobilisations en cours	184 726 363	23	Immobilisations en cours	600 000
26	Participation et créances rattachées à des participations	1 600 000	26	Participation et créances rattachées à des participations	-
	Autres immobilisations financières	1 559 417	27	Autres immobilisations financières	3 996 843
45	Opérations pour le compte de tiers	1 865 000	024	Produits des cessions d'immobilisation	1 376 000
			45	Opérations pour le compte de tiers	50 000
TOTAL (réel)		438 608 182	TOTAL (réel)		330 909 031
DEPENSES POUR ORDRE		93 000 000	RECETTES POUR ORDRE		185 000 000
TOTAL		531 608 182	AUTOFINANCEMENT		15 699 151
			TOTAL		531 608 182
TOTAL GENERAL		2 457 229 414	TOTAL GENERAL		2 457 229 414

B. L'équilibre des budgets annexes

BUDGET ANNEXE	BP 2025 (en réel) (en M€)
Régie de production d'électricité	0,68
Vaisseau	0,33
Cité de l'Enfance	5,51
Parc d'Erstein	5,36
Foyer de l'enfance	18,01
Laboratoire Alsacien d'Analyses	2,69
Parc des véhicules et des bacs rhénans	13,57

IV. DIVERS

A. Subvention d'équilibre au budget annexe du laboratoire alsacien d'analyses

Il est proposé d'attribuer au budget annexe du Laboratoire Alsacien d'Analyses une subvention d'équilibre du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace de 1 472 000 € pour l'exercice 2025 au titre de la veille et de la prévention sanitaire. Les crédits afférents sont d'ores et déjà inscrits au BP 2025 du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette subvention permet au laboratoire d'assurer la continuité de ses missions obligatoires de service public dans la prévention et dans la sécurité sanitaire et environnementale.

Tarifs 2025 des Budgets Annexes

Pour 2025, il est proposé de reconduire de manière générale les tarifs pratiqués en 2025 pour les budgets annexes suivants :

- Parc des Véhicules et Bacs Rhénans (PVBR) ;
- Parc d'Erstein.

L'ensemble des tarifs 2025 est repris en annexe 17 et 18, jointes au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'arrêter le volume du budget primitif 2025 du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace à 2 457 229 413,56 € dont 2 178 530 262,26 € en réel, conformément à l'annexe 1 jointe au présent rapport, et de confirmer le vote par chapitre ;
- D'arrêter le volume du budget primitif 2025 du budget annexe de la Régie de production d'électricité à 799 500 € dont 675 500 € en réel, conformément aux annexes 2 et 3 jointes au présent rapport ;
- D'arrêter le volume du budget primitif 2025 du budget annexe du Vaisseau à 335 000 € dont 329 400 € en réel, conformément aux annexes 4 et 5 jointes au présent rapport ;
- D'arrêter le volume du budget primitif 2025 du budget annexe de la Cité de l'Enfance à 5 696 152.28 dont 5 506 254.64 € en réel, conformément aux annexes 6 et 7 jointes au présent rapport ;
- D'arrêter le volume du budget primitif 2025 du budget annexe du Parc d'Erstein à 5 797 872 € dont 5 358 372 € en réel, conformément aux annexes 8 et 9 jointes au présent rapport ;
- D'arrêter le volume du budget primitif 2025 du budget annexe du Foyer de l'enfance à 18 179 480 € dont 18 014 480 € en réel, dont une affectation de 416 516.37 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté conformément à la délibération n°CD-2025-2-8-4 du 20 juin 2025 et aux annexes 10 et 11 jointes au présent rapport ;
- D'arrêter le volume du budget primitif 205 du budget annexe du Laboratoire Alsacien d'Analyses à 2 737 885 € dont 2 687 885 € en réel, conformément aux annexes 12 et 13 jointes au présent rapport ;
- D'arrêter le volume du budget primitif 2025 du budget annexe du Parc des véhicules et des bacs rhénans (PVBR) à 16 726 519,00 € dont 13 574 471,00 € en réel, conformément aux annexes 14 et 15 jointes au présent rapport ;
- D'attribuer au budget annexe du Laboratoire Alsacien d'Analyses une subvention d'équilibre de 1472 000 € au titre de l'exercice 2025 ;
- D'arrêter le volume budgétaire par chapitre des budgets annexes selon l'annexe 19 ;
- De prendre acte qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe en annexe 16 ;
- D'adopter le barème des tarifs 2025 pour le parc d'Erstein (cf. annexe 17) ;
- D'adopter le barème des tarifs 2025 pour le Parc des véhicules et des bacs rhénans (cf. annexe 18) ;
- D'attribuer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) un produit complémentaire à la part de la taxe d'aménagement dédiée au CAUE fixée à 0,095 % en vertu de la délibération n°CD-2021-3-8-7 du 15 février 2021, produit complémentaire garantissant au CAUE une ressource totale de 1 451 000 € en 2025 ;
- D'approuver, pour l'année 2025, le programme d'émissions de titres négociables à court terme (NEU CP), avec un plafond maximum de 75 M€, permettant à la Collectivité européenne d'Alsace de disposer d'instruments de trésorerie avantageux ;
- De préciser qu'un effort est demandé aux partenaires à hauteur d'une baisse minimum de 5% des subventions aux tiers ;
- De préciser que les dotations aux amortissements des subventions d'équipements sont neutralisées à hauteur de 60 M€ ;
- D'autoriser le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite

de 7,5 % des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel) inscrites au budget primitif 2025, conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.